

Luxembourg, le 8 juillet 2025

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et sur les dépôts appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mai 2025.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 18 points de base pour atteindre 3,32% en mai 2025, contre 3,50% en avril 2025 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a progressé de 73 millions d'euros durant le mois de mai pour s'élever à 252 millions d'euros par rapport à 179 millions d'euros en avril. Sur base annuelle, le taux a diminué de 149 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a progressé de 92 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages avec une fixation initiale du taux supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans a diminué de 7 points de base depuis avril pour s'établir à 3,20% avec un volume respectif de 44 millions d'euros en mai 2025. Le taux d'intérêt fixe avec une période de fixation initiale du taux supérieure à 5 ans et inférieure ou égale à 10 ans a progressé de 5 points de base par rapport à avril 2025 pour atteindre 3,48%. Le volume mensuel correspondant a progressé de 1 millions d'euros pour atteindre 52 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre un ménage ou une société non financière et un agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou taux d'intérêt dont la période de fixation initiale est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Concernant les prêts avec des fixations initiales supérieures à 10 ans, le volume mensuel a progressé de 21 millions d'euros depuis avril pour s'établir à 295 millions d'euros. Les taux d'intérêts de ces crédits sont regroupés par intervalles de fixation initiale de cinq ans⁴ et ils ont évolué comme suit par rapport au mois d'avril 2025 :

- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 15 ans ont diminué de 13 points de base pour s'établir à 3,67%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 15 ans et inférieure ou égale à 20 ont progressé de 16 points de base pour s'établir à 3,21%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 20 ans et inférieure ou égale à 25 ans ont progressé de 9 points de base pour s'établir à 3,36%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 25 ans et inférieure ou égale à 30 ans ont progressé de 11 points de base pour s'établir à 3,54%.
- Les taux avec une fixation initiale supérieure à 30 ans ont progressé de 11 points de base pour s'établir à 3,66%.

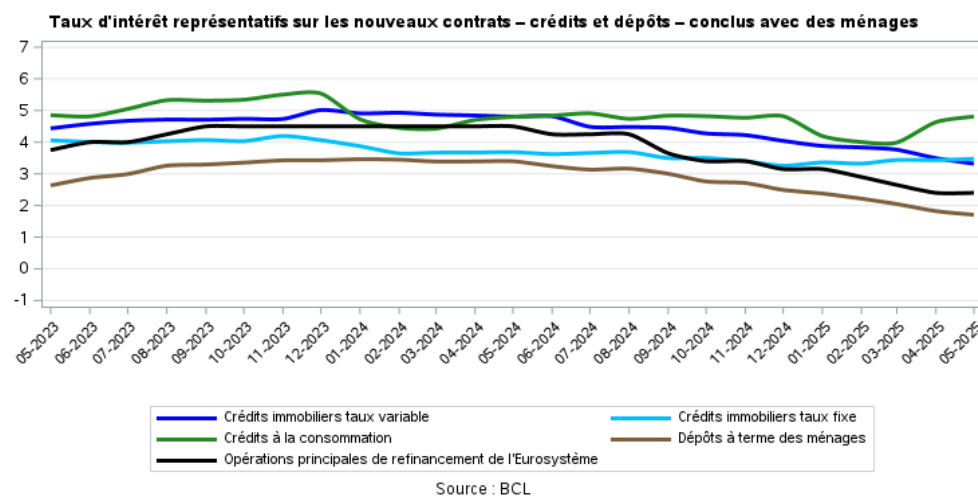
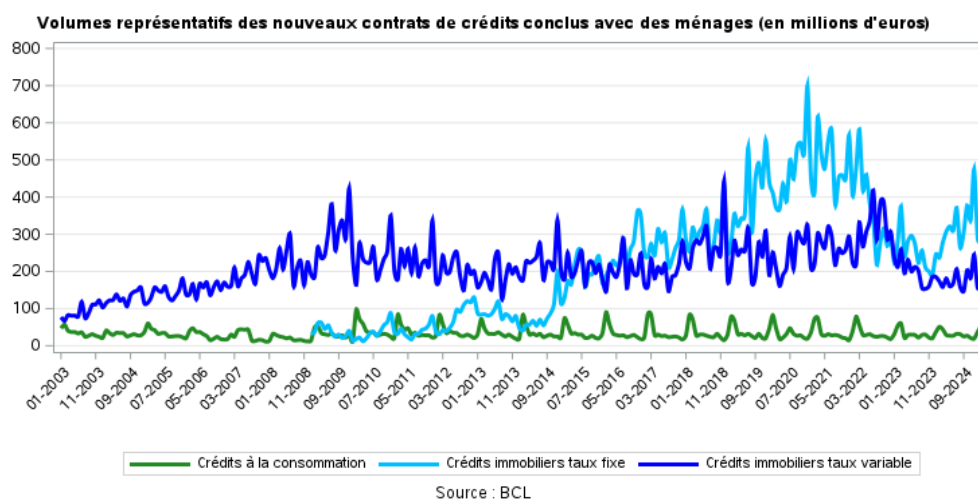
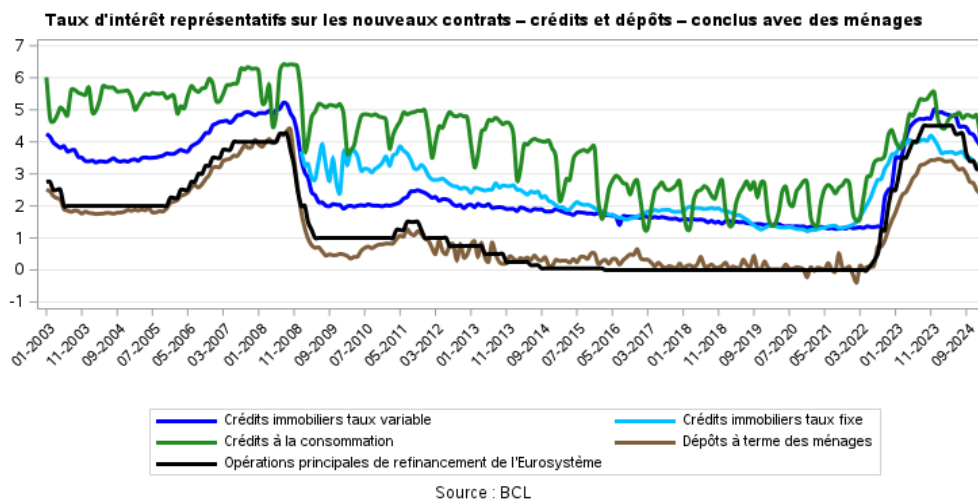
Il est important de noter que les taux indiqués pour les différentes périodes de fixation initiale sont des moyennes pondérées, calculées sur base d'un échantillon de banques et prenant en compte les volumes des prêts octroyés.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 18 points de base depuis avril pour s'établir à 4,81% en mai 2025 tandis que le volume d'activité a progressé de 1 millions pour passer de 26 millions en avril à 27 millions en mai. Durant l'année écoulée, le taux d'intérêt a progressé de 1 point de base tandis que le volume d'activité est resté stable à 27 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 182 points de base en avril 2025 à 171 points de base en mai 2025. En un an, ce taux a diminué de 169 points de base.

⁴ Suite à une refonte de la collecte statistique, la BCL collecte depuis décembre 2022 une ventilation des taux d'intérêt de fixation initiale supérieure à 10 ans par intervalles de cinq ans.

Les graphiques qui suivent fournissent un aperçu détaillé sur l'évolution des taux d'intérêt et des volumes des nouveaux contrats. De plus, l'évolution des taux d'intérêt au cours des deux dernières années est présentée en plus grand détail.



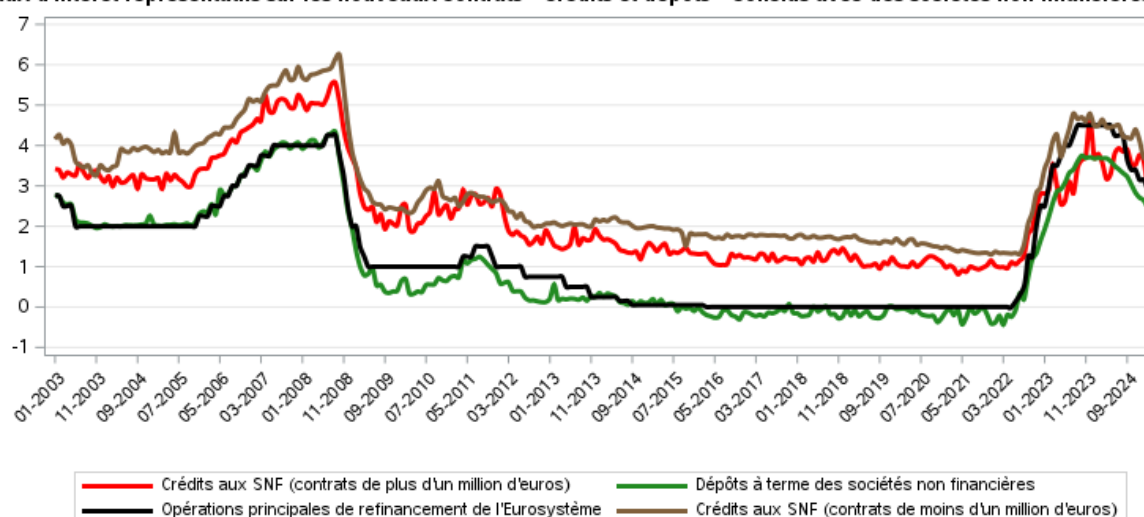
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières (SNFs)

Le taux d'intérêt variable sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a diminué de 11 points de base pour atteindre 3,56% en mai 2025 contre 3,67% en avril. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 11 millions d'euros pour s'établir à 117 millions d'euros en mai contre 106 millions d'euros en avril. Sur base annuelle, ce taux a diminué de 89 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a progressé de 17 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 31 points de base sur un mois pour s'établir à 1,92% en mai 2025 contre 2,23% en avril. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 367 millions d'euros ce mois-ci pour s'élever à 1 583 millions d'euros en mai 2025 contre 1 950 millions d'euros en avril. En un an, ce taux a diminué de 137 points de base tandis que le montant des crédits accordés a progressé de 286 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 13 points de base depuis avril pour atteindre 1,96% en mai 2025. Sur base annuelle, ce taux a diminué de 165 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Source : BCL

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

https://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interet_s/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Communication

Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599

Email : press@bcl.lu

www.bcl.lu